

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1022

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Député professionnel ? Non merci !

(réd) Laurent Rebeaud, licencié du WWF pour «manque de disponibilité» à cause de son mandat politique, est également membre de la commission «Réforme du parlement» chargée d'étudier les propositions de ses collègues René Rhinow et Gilles Petitpierre. Il est donc particulièrement bien placé pour parler d'un éventuel changement de statut pour les parlementaires.

Eh bien, non. Décidément. Quelles que soient les mésaventures auxquelles m'expose la malice des temps, je ne veux pas devenir un parlementaire professionnel.

A première vue, pourtant, l'idée est séduisante. Et je comprends bien Victor Ruffy, qui l'a «mise dans le vent» dans son premier discours de président du Conseil national. Elle permettrait aux députés de se vouer totalement à leur mandat. Elle les rendrait indépendants de tout employeur. Elle augmenterait leur capacité d'absorber la masse d'informations qui s'abat chaque jour sur leurs bureaux encombrés. Elle permettrait peut-être de mettre fin à l'usage détestable qui lie nombre de députés, généralement bourgeois, à des sièges de complaisance dans toutes sortes de conseils d'adminis-

tration. Enfin, elle est *eurocompatible*.

Le tour des voisins

Mais à y bien réfléchir, et à voir de près les résultats du professionnalisme dans d'autres démocraties, la séduction décline. Voyons les pays qui nous sont les plus proches par l'histoire et par la culture. Les députés allemands ne sont pas moins stressés que nous, et leur assiduité au Bundestag est plutôt inférieure à la nôtre au Conseil national. Les lois françaises, si elles sont peut-être plus clairement rédigées que les lois suisses, n'en sont pas mieux appliquées pour autant. Et l'Etat italien, pour payer ses députés à plein temps, n'en est pas plus libre ni plus fort face aux diverses mafias qui se partagent le gouvernement de la Péninsule.

Chez nos trois grands voisins, le parlementarisme professionnel a donné naissance à une classe politique fonctionnant en vase clos, profondément coupée du pays réel. La politique politique y prévaut généralement sur le souci du bien commun. Et les scandales s'y succèdent sans fin.

Oui, je sais, nous avons aussi les nôtres. L'affaire du Crédit suisse à Chiasso, *Nestlé tötet babies*, l'affaire Kopp, les fiches, la P-26 et la P-27, le PC-9, les ventes d'armes à la Turquie... La Suisse n'est pas meilleure que ses voisins: elle consent, comme eux, à sacrifier l'essentiel de ses valeurs à la «réussite» économique. Ce n'est pas une raison pour croire qu'on va l'améliorer par la création d'une classe de politiciennes et de politiciens liés économiquement à

leur mandat et obsédés par leur réélection.

Le système de milice m'offre deux avantages majeurs auxquels je ne veux pas renoncer: ma liberté par rapport au marketing électoral et mon lien direct avec la réalité.

Ma liberté, c'est de pouvoir dire ce que me dicte ma conscience, même lorsqu'il s'agit de soutenir des mesures réputées impopulaires. C'est de pouvoir défendre des positions parfois marginales, pas du tout à la mode, pour la seule raison que je les trouve justes et que j'espère, en les défendant, contribuer à les faire connaître. C'est de pouvoir réfléchir sereinement aux problèmes de notre monde, sans devoir à tout moment me demander si mes idées vont «passer», ou combien de voix de plus ou de moins elles me vaudront à la prochaine épreuve électorale. Je perdrais probablement une partie de cette liberté si je devais à tout prix assurer ma réélection. Il est plus facile de se reclasser professionnellement quand on a gardé le contact avec son métier.

Garder le lien

Mon lien direct avec la réalité, c'est mon métier, justement. Même à temps partiel, l'exercice de ce métier me fait partager les hauts et les bas d'une entreprise, me donne l'occasion de collaborer avec des gens pour qui la politique n'est rien ou pas grand-chose, me constraint à mettre mes connaissances professionnelles à jour. Si j'étais politicien professionnel, je serais coupé de mon métier, de mon entreprise et de ceux qui y travaillent. Je perdrais ma principale référence vivante dans le monde réel. Je serais privé d'un lien irremplaçable avec ceux que je suis censé représenter au Parlement.

Un statut de politicien à plein temps ne m'améliorera pas. Ce dont j'ai besoin, c'est de conditions qui me permettent d'assurer à mon travail parlementaire une qualité professionnelle. Et dans ce but, ce que je demande d'abord, c'est d'être soulagé du stress et de la surcharge permanente que connaissent depuis quelques années la plupart des parlementaires fédéraux.

Il me suffirait d'un bureau convena-

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

René Longet

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Laurent Rebeaud

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Monique Hennin, Pierre Imhof

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA